

AGENTS TITULAIRES ET NON-TITULAIRES
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

La FSU de l'Oise organise deux stages de formation syndicale :

« statuts, carrière, rémunération, ... »

→ **BEAUVAIS** :

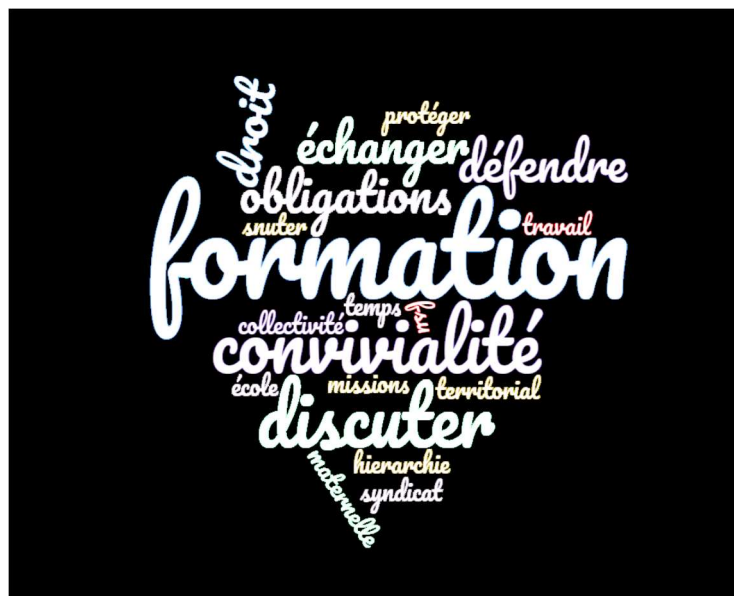
Amphithéâtre du Pré-Martinet
17 Rue du Pré Martinet, 60000 Beauvais
Le 23 Mai 2019 De 9h00 à 16h00

→ **CHOISY-AU-BAC** :

Salle polyvalente
chemin de Clairoix, 60750 Choisy au Bac.
le 11/06/2019
de 9h00 à 16h00

Stage animé par Jérôme Thomas, Snuter-FSU 94

Si vous avez des questions sur votre déroulé de carrière, rémunérations,...venez avec fiche de paye et si possible votre dernier arrêté en terme d'échelon ; avancement grade.



IMPORTANT !!!!

COMMENT S'INSCRIRE À LA FORMATION ?

En nous envoyant vos noms, prénoms, coordonnées et le nom de votre employeur
par :

✉: fsu60@fsu.fr ou ☎ : 06.28.13.29.74-03.44.05.02.20

En envoyant sous couvert de votre N+1 à la DRH de votre collectivité la demande
de congé de formation syndicale(modèle ci-dessous) 1 mois avant la date de la :

soit avant le 23 avril pour la session de Beauvais

soit avant le 11 mai pour la session Compiégnoise.

**Tout refus doit parvenir 15 jours avant la date de la formation et doit être
motivé. A l'issue de la formation, nous vous remettrons une attestation de
présence à transmettre à votre employeur.**

MODÈLE À ADAPTER SELON VOTRE EMPLOYEUR

Nom :Prénom :

Service :

Madame, monsieur,

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article
34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires, et du décret 84-474 du
15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale,
avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de vous demander
l'autorisation de m'absenter du service le, en vue de participer à un stage
à de formation économique, sociale et syndicale, organisé par « La
formation syndicale par la FSU, sous l'égide du Centre National de Formation
Syndicale de la F.S.U, organisme agréé figurant sur la liste des centres dont
les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale
(arrêté du 29.12.1999 publié au J.O. du 06.01.2000).

Le

Dans l'attente de votre réponse

Veillez agréer, madame, monsieur, mes salutations distinguées